

# **REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE DE LOISON-SOUS-LENS**

## **LES ORIENTATIONS GENERALES**

Version 1 – Proposition pour débats

Le diagnostic de territoire a fait émerger plusieurs enjeux. Pour y répondre, la commune a fixé les orientations suivantes.

1. Assurer un traitement cohérent de la question de la publicité extérieure à l'échelle de la commune.
2. Prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires et anticiper la caducité du RLP en vigueur.
3. Améliorer la lisibilité du RLP.
4. Protéger le cadre de vie, limiter la pollution visuelle et les atteintes à l'environnement, concilier lisibilité des acteurs économiques et protection des paysages.

- [En zone d'activité économique \(marquage bleu\)](#)

Afin de favoriser les activités économiques, un assouplissement du RLP en vigueur est souhaitable.

- [Les orientations en matière de publicité](#)

1. Valoriser la qualité du cadre de vie sur le territoire
2. Fixer des formats maximums plus restrictifs et adaptés aux caractéristiques urbaines de chaque secteur (zones commerciales, zones résidentielles, ...).
3. Encadrer la densité publicitaire.

- [Les orientations en matière d'enseignes](#)

1. Adapter les formats à la typologie des quartiers (zones commerciales, quartiers résidentiels).
2. Encadrer les enseignes numériques.
3. Encadrer les enseignes de type bâche, drapeau, banderole et kakémono.